

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 10 avril 2015

Monsieur Guy TEISSIER, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 21 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY - Robert ASSANTE - Jean-Pierre BERTRAND - Laure-Agnès CARADEC - Frédéric COLLART - Monique CORDIER - Christophe DE PIETRO - Eric DIARD - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Daniel HERMANN - Michel ILLAC - Albert LAPEYRE - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Roland MOUREN - Claude PICCIRILLO - Georges ROSSO - Lionel ROYER-PERREAUT - Guy SAUVAYRE - Guy TEISSIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Patrick BORE représenté par Danielle MILON - Jérôme ORGEAS représenté par Roland GIBERTI.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Roland BLUM - Arlette FRUCTUS - Jean-Claude GAUDIN - Jean-Pierre GIORGI - Albert GUIGUI - Eric LE DISSES - André MOLINO - Guy PONTOUS - Roland POVINELLI - Dominique TIAN - Martine VASSAL - Didier ZANINI.

Monsieur Le Président a proposé au Bureau d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

IPE 001-887/15/BC

■ Attribution d'une subvention au pôle de compétitivité Gestion des Risques et approbation d'une convention.

DPEATSV 15/13030/BC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Communauté le rapport suivant :

Dans le cadre de sa politique de développement économique basée sur l'économie de la connaissance, la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole apporte son soutien aux opérations technopolitaines, à la création d'entreprises innovantes, au développement d'une offre foncière et immobilière dédiée ainsi qu'au développement de filières d'avenir. A ce titre, elle soutient en fonctionnement l'action des sept pôles de compétitivité principalement impliqués sur son territoire : Optitec, Eurobiomed, Pegase, Mer Méditerranée, Solutions Communicantes Sécurisées, Capénergies, Risques, et participe au financement des projets de Recherche et Développement sur son territoire en abondant au FUI (Fonds Unique Interministériel).

Un pôle de compétitivité rassemble sur un territoire bien identifié et sur une thématique ciblée, des entreprises, grands groupes, PME, ETI, des laboratoires de recherche et des établissements de formation. Les pouvoirs publics nationaux et locaux sont étroitement associés à cette dynamique collaborative.

Créés en 2004, les pôles de compétitivité ont vocation à soutenir l'innovation en favorisant le développement de projets collaboratifs de recherche et développement (R&D) particulièrement innovants. Ils accompagnent également le développement et la croissance des entreprises membres du pôle grâce notamment à des actions de soutien pour la mise sur le marché de nouveaux produits, services ou

Signé le 10 Avril 2015

Reçu au Contrôle de légalité le 13 avril 2015

procédés issus des résultats des projets de recherche et développement et en aidant les entreprises impliquées à prendre une position de premier plan sur leurs marchés en France et à l'international.

Les pôles de compétitivité font l'objet d'un audit de l'Etat tous les trois ans. Ils sont actuellement dans leur troisième phase d'action 2013 – 2018 en cohérence avec la décision n°10 du Pacte national pour la croissance, la compétitivité et l'emploi, "l'ambition nouvelle des pôles est de se tourner davantage vers les débouchés économiques et l'emploi ».

Le pôle de compétitivité Gestion des Risques compte fin 2014, 259 adhérents dont 41 sur le territoire de MPM. Il associe sur MPM des industriels dont la Société des Eaux de Marseille, le GPMM, Géocéan, ALTI Consultants, J&P GEO, PIXXIM SA et de nombreux laboratoires de recherche tels que le Laboratoire de Chimie et Environnement, le LSIS-Laboratoire des Sciences de l'Information et des Systèmes, le BRGM, Centrale Marseille.

Le pôle bi-régional « Gestion des risques et vulnérabilité des territoires » labellisé en 2005 vise à donner une forte identité aux territoires Provence-Alpes-Côte d'Azur et Languedoc-Roussillon en les positionnant au tout premier plan européen dans le domaine de la gestion des risques.

Les thématiques fondatrices du pôle sont liées aux types de risques :

- les risques naturels et changements climatiques (mouvements de terrain, inondations, incendies, avalanches)
- les risques industriels (sites chimiques ou pétroliers SEVESO, démantèlements de centrales nucléaires, transport matières dangereuses)
- les risques chroniques et émergents d'origine anthropique (air intérieur, nanotechnologies, résidus médicamenteux dans l'eau, risques liés aux pratiques agricoles).

Les principaux éléments de bilan 2014 du pôle sont :

- émergence de projets de R&D : 41 projets labellisés en 2014 dont 5 impliquent des membres de MPM
- accompagnement de Pme/Tpe à travers des actions à l'export comme le programme Stratex qui a accompagné notamment l'entreprise Nexvision sur le territoire de MPM, participation à des salons professionnels comme Pollutec

le plan d'animation Innovation : journées de travail thématiques, avec en particulier sur Marseille les Rencontres RSE PACA, le Forum sur la qualité de l'air et la santé, le Cleansky Atelier sur les appels à projets H2020, les journées méditerranéenne de l'air,

Les actions stratégiques du pôle pour 2015 sont :

- favoriser l'émergence des projets de R&D collaboratifs
- développer le réseau et animer la communauté des membres du pôle
- favoriser l'internationalisation des entreprises à l'international
- faciliter l'accès à l'emploi, à la formation et à la mise en place d'une démarche de RSE dans les entreprises

Sur le territoire de MPM, le pôle Risques va engager deux types d'actions : une réflexion sur les territoires intelligents/smart cities notamment sur le territoire d'Euroméditerranée et le soutien à la croissance des PME locales.

Le budget prévisionnel du pôle Gestion des Risques pour 2015 s'élève à 1 094 041 euros ;

DEPENSES			RECETTES	
	60-Achats	4 595	70 - Produits	314 293
602	Achats stockés matières et fournitures	-	708 - prestations de services	314 293
6022	Produits d'entretien, fournitures bureau		Cotisations	114 446
606	Achats non stockés de matières et fournitures	4 595	Actions Innovation	199 847
6063	Fournitures d'entretien et petit équipement	1 723	Actions individualisées	
6064	Fournitures administratives	2 872	Actions DGSCGC	
			Actions collectives	
			Label GRT	
			Autres	
			Presta Europe	
	61 - Services extérieurs	377 988	74 - Subventions d'exploitation	574 500
611	Sous-traitance générale	298 471	Etat	250 000
	Site web et achat CRM	36 400	FNADT	200 000
	Sous-traitance chargé de mission NCA	35 800	DIRECCTE PACA GOUV	50 000
	Sous-traitance gestion	65 000	DIRECCTE PACA action co	
	Sous-traitance Docapost	15 996		
	Sous-traitance CRM		Régions	200 000
	Sous-traitance actions Innovation	55 000	Région PACA	170 000
	Sous-traitance STRATEX	90 275	Région PACA EK	
	Sous-traitance actions individualisées		Région PACA DAS Risques	
	Sous-traitance action co		Région PACA action co	
	Sous-traitance DGSCGC		Région LR	30 000
	Sous-traitance DRIVER			
613	Locations	33 316	TOTAL EPCI et CG	124 500
6132	Locations Immobilières	24 700	Départements	25 000
6135	Locations mobilières et véhicules	8 616	Département 06	5 000
615	Entretien Réparations et Maintenance	8 042	Département 13	15 000
6152	Sur biens immobiliers	2 872	Département 84	5 000
6155	Sur biens mobiliers	1 436		
6156	Maintenance	3 734	EPCI	99 500
616	Assurances	2 872	Nice Côte d'Azur	40 000
617	Etudes et Recherches	32 000	CPA	15 000
618	Divers	3 287	CPA EK	
6181/61	Documentation Générale / technique	287	Aix Agglomération	15 000
6185	colloques et séminaires	3 000	Nîmes Métropole	15 000
			SAN Ouest Provence	5 000
			MPM	5 000
			Dracénie	4 000
			Mairie de Barcelonnette	500
			Autres	-
			Europe	
			ADEME EK	
			SMA EK	
			DGCS	
	62 - Autres services extérieurs	128 708	76 - Produits Financiers	-
621	Personnel Extérieur à l'entreprise	58 879	Cession SICAV	
621	Personnel détaché	58 879		
622	Rémunérations Intermédiaires et honoraires	11 488	78- Reprise sur Amortissements et Prov.	-
6226	Honoraires	11 488		
623	Publicités, publications	8 220		
6236	Catalogues et Imprimés (supports divers)	8 220		
625	Déplacements, missions et réceptions	40 209		
6251/62	Déplacements, missions et voyages	40 209		
6257	Réceptions			
626	Frais postaux et télécommunications	5 744		
627	Services bancaires	1 436		
628	Divers	1 500		
	Concours Divers et notation	1 232		
	63- Impôts et taxes	12 809		
633	Impôt taxes et versements assimilés	12 809		
6311	Taxe formation professionnelle	1 321		
6333	Autres	11 488		
	64 - Charges de personnel	364 691		
641	Rémunérations du personnel	364 691		
	65 - Charges Diverses de Gestion	-		
	répartition des frais généraux en A B C D			
	répartition des frais de structure en A B C D			
	68 - Dotation amortissements	-		
6815	Dotation aux provisions pour risques et charges	-		
	Dotation aux provisions pour risques et charges			
	TOTAL des charges prévisionnelles	888 791	TOTAL des produits prévisionnels	888 793
	86 - Emplois des contributions volontaires	205 249	87 - Contributions volontaires	205 248
86	Mise à disposition gratuite de biens et prestations	205 249	Prestations en nature	205 248
	TOTAL des charges	1 094 041	TOTAL des produits	1 094 041

Signé le 10 Avril 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 13 avril 2015

Il convient d'approuver la convention avec le pôle de compétitivité Gestion des Risques, relative aux modalités d'attribution d'une subvention d'un montant de 5 000 euros.

Monsieur le Président propose au Bureau de la Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Bureau de la Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération n° 004-094/14/CC portant délégation du Conseil au Bureau ;

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- L'intérêt de soutenir le développement du Pôle de compétitivité Gestion des Risques.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est attribuée une subvention de 5 000 euros au pôle de compétitivité Gestion des Risques.

Article 2 :

Est approuvée la convention ci-annexée conclue avec le Pôle de compétitivité Gestion des Risques.

Article 3 :

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine ou son représentant est autorisé à signer cette convention.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2015 de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole – Sous-politique B330 - Chapitre 65, Article 6574 intitulé « Subventions de fonctionnement aux organismes de droit privé » - Fonction 90.

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué
Emploi – Enseignement supérieur
Technopôles - Recherche

Jérôme ORGEAS

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Innovation prospective et Enseignement
supérieur

Frédéric COLLART

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Guy TEISSIER

Signé le 10 Avril 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 13 avril 2015